



PROCES VERBAL ANNEXE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2020

Le Conseil municipal, s'est réuni le samedi 23 mai 2020 à 11h à l'Espace Rives du Doubs sous les présidences successives de M. Régis MARCEAU, Mme Lucienne SAILLARD, M. Georges COTE-COLISSON.

Présents : Mmes BRUCHON, CHIZELLE, COSTE, GIROD, HENRIET, LARESCHE, LECLERCQ, ROGEBOZ, ROLOT, SAILLARD, SAMEC et SAUVAGEOT.

MM. BACHETTI, BARTHE, BILLOT, BLONDEAU, BRUILLARD, COTE-COLISSON, C. PETIT, L. PETIT, REYNARD, TEMPESTA, et VALLET.

Représenté :

Absent :

Excusé :

M. BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

1. Appel et installation des conseillers municipaux

M. MARCEAU précise que la présente séance se déroulera sous trois présidences successives. Il invite les conseillers municipaux à avoir une pensée pour les personnes proches ou lointaines victimes du COVID 19 qu'elles soient décédées, actuellement en réanimation, en convalescence ou en rééducation. Il propose à cet effet un temps de recueillement.

M. MARCEAU souhaite aussi associer les conseillers municipaux aux félicitations adressées aux personnels hospitaliers et soignants en général. Il propose à cet effet une période d'applaudissements.

M. MARCEAU procède à l'appel des présents.

Mme DORE indique que DORE est son nom de jeune fille. Elle souhaite être appelée Mme ROLOT.

M. SEIGNEUR précise que cela sera corrigé promptement.

M. MARCEAU précise qu'il est de coutume pour le Maire sortant de prononcer un petit discours. Il a préféré mettre par écrit son propos, qu'il distribue à chaque membre.

« Doubs le 23 Mai 2020,

Discours de passation

Confiné en tant que maire réserviste, j'ai eu le temps de faire un retour sur ces derniers mois. M'étant déjà exprimé sur le déni de démocratie de ces dernières élections, je souhaite vous faire part de faits que mon statut de maire m'interdisait d'aborder jusqu'alors.

A l'annonce surprise et sans explication de la candidature de Georges et ses collègues, personnes auxquelles j'avais accordé ma confiance pour le mandat 2014-2020, je n'ai pu à aucun moment amorcer le moindre dialogue avec eux. Libre choix, chacun trace son chemin, ça aurait été plus judicieux en respectant le groupe et celui qui l'a mis en place. Incriminer la commune nouvelle comme principal motif de dissidence alors que le sujet a été abandonné, interpelle. Etant plus facile de diviser que de rassembler, après 11 ans et 4 mois de vrai travail... L'état d'esprit change ...

Pour l'intérêt général, malgré les circonstances, je n'ai pas retiré les délégations de mon adjoint. J'ai pris soin de faire reporter les grandes décisions en aval des élections : compétence eau transférée à la CCGP en 2021 ou plus tard, enquête publique du PLUIH après mars 2020, pas deancements de nouveaux chantiers.

A contrario, on m'évite, fini les concertations habituelles sur les sujets du moment, stand-by complet sur des points importants comme les comptes administratifs, voire absence non excusée lors de la réunion de la commission communale des impôts ou lors de conseils communautaires... Si, à cela, j'ajoute l'état d'esprit non constructif sur les

sujets à débat en Conseil municipal, traduit entre autres par des abstentions sur des demandes de subventions sur des projets votes, position représentative de personnes qui travaillent dans l'intérêt communal.

Que penser d'un adjoint déconnecté pour préparations électorales depuis des mois? Je n'oublie pas les quelques réunions sur les dossiers de la vidéo-protection et de l'église, mais d'autres élus non rémunérés en ont fait tout autant...

Puis vint le temps de la campagne.

L'argumentaire choc des 80% de hausse d'impôt liée aux fantômes de la commune nouvelle ayant à tort marqué les esprits et semé la confusion ne suffisant pas, il fallait d'autres arguments. Ils se font en oubliant le travail effectué ensemble, des décisions validées en commun et le tout en déformant les vérités et en oubliant le contexte local.

Parlons démographie, école, urbanisme...

- 2480 à 3100 habitants en 12 ans... évolution effrénée.

Où sont les 280 résidents de l'EHPAD et d'Âges et Vie inclus dans les chiffres de la population que nous avons toujours comptés à part dans nos prospectives.

- Les projets en cours de réalisation :

40 maisons au Champ du Clos... alors qu'il reste 22 parcelles à urbaniser ?

20 maisons terrain Baverel... quel projet ? Chacun des élus sait que cette zone est enclavée et que son propriétaire s'en accommode.

156 logements terrain Jacquet en 3 ans... alors que le permis en cours a été déposé avec des petits logements associables qui apporteront 120 logements maximum construits sur un planning de 8 à 10 ans ?

Le ratio de population moyen par logement, facteur déterminant les prévisions de démographie et d'urbanisme, oublié ! Les données nationales prévoient de passer de 2,25 à 2,05 habitants par foyer dans les 12 années qui viennent, perspective entraînant de fait un besoin à terme de 120 logements complémentaires (soit 10 par an) pour maintenir notre nombre d'habitants (à moins que l'on s'accommode d'un déclin du village et de ses revenus).

Que dire de Doubs pôle urbain de Pontarlier, sous-entendu que nous ferions à Doubs une partie des constructions autorisées pour Pontarlier... Quelle commune laisserait filer chez ses voisins les seules sources de revenus complémentaires (impôts / DGF...), Doubs peut-être ? Et pour imaginer cela, on balance le spectre de l'urbanisation du terrain sous la route de Morteau (300 logements et 600 habitants) alors que notre équipe, à l'unanimité, a défini lors de l'étude du PLUIH, que cette zone resterait inconstructible pour les années qui viennent, cette désinformation étant à l'origine des tags sur le Chemin du Train.

Informations et prospectives erronées. Dans un secteur où l'économie que vous voulez soutenir crée des emplois, où les familles souhaitent habiter près de leur lieu de travail des services et des commerces, où nos enfants cherchent à rester à Doubs... Vous tenez un discours régulateur de population alors que beaucoup d'entre vous ont été accueillis dans notre village. L'équation n'est pas simple à résoudre avec une évolution de la population qui sera limitée à 1% par an après validation du PLUI, une empreinte carbone qui nous conduit à limiter les déplacements et une consommation de terrains agricoles qui est plus importante en urbanisant les campagnes...

Pour finir sur ce chapitre, l'école avec ce message : « Attention vos enfants vont être scolarisés à Pontarlier ». En 2008, 303 enfants fréquentaient le groupe scolaire, en 2019 ils sont 304. Pour la rentrée de septembre 2020, les prévisions d'effectifs révèlent une diminution du nombre d'élèves entre 10 et 15. Par ailleurs, les écoles ont une capacité possible de deux classes complémentaires... Qu'avons-nous oublié ?

Pourquoi tous ces propos alarmistes dévalorisant notre travail et le présentant comme étant les prémisses d'une évolution de Doubs, vulgaire banlieue surpeuplée à la botte de l'ogre pontissalien. Que serait le Haut-Doubs sans Pontarlier ?

L'eau : Commencer par présenter les taux d'efficacité des réseaux de 2018, sachant pertinemment qu'il s'agit de la seule année où la commune a connu 2 incidents majeurs qui ont généré des pertes très importantes. Je n'ai pas compris votre façon d'agir. C'est désavouer ceux qui ont perdu des centaines d'heures de travail pour suivre tous les chantiers, et quel affront également pour les services qui ne ménagent pas leurs efforts. De plus, avez-vous entendu que la compétence eau serait déléguée à des privés?

Mêmes propos sur le CCAS : recevoir, écouter, répondre, aider, orienter, accompagner... Vos propos laissent sous-entendre que rien n'a été fait pendant 12 ans !!! Dans le respect de la confidentialité liée au champ social, nous n'avons pas comptabilisé les actions journalières ni informés le Conseil Municipal à chaque rendez-vous. Quant à la suppression du budget spécifique du CCAS, reprenez les délibérations, qui l'a votée ?

Pour la partie finances, quelle énigme !

- Oublier pourquoi nous avons transféré la compétence micro-crèche à la CCGP, en accord avec les 9 communes et promettre des crèches communales, sans parler du déficit annuel de 40 000 € par structure. Mais pourquoi pas : 8 points d'impôt.

- Prévoir l'aide au transport de 90 €/enfant. Mais au vu de l'équité fiscale ce sont 160 collégiens qui devront en bénéficier. Mais pourquoi pas 3 points d'impôt.

- Autant de projets et d'idées énoncés qui augmentent les dépenses de fonctionnement de manière durable et qui sont complètement incompatibles avec le discours « Pas de hausse d'impôt », « Pas de hausse des frais de fonctionnement », « Urbanisation modérée », « Gros investissements ». Quant à elles, les économies de fonctionnement n'ont, à ce jour jamais compensées les baisses de dotation.

Existe-t-il une baguette magique que je n'ai pas trouvée ?

Quant au budget d'investissement, parler de 500 000 € annuels, en oubliant la capacité disponible à la fin de notre mandat pour les années 2020 et 2021 qui se monte à près du double. Là encore, c'est faire abstraction de la gestion communale alors que votre équipe va en bénéficier. Participer aux analyses permet de connaître les vrais chiffres...

Tout cela m'interroge : Désinformations délibérées, méconnaissance de la gestion communale, amateurisme, repli sur soi, ambition de pouvoir à tout prix... ou peut-être un peu de tout à la fois...

Mesdames, Messieurs,

Vous prenez aujourd'hui en charge la gestion de la commune. Ne balayez pas d'un revers de main le travail effectué ces dernières années par vos prédécesseurs.

Avant de mettre au panier des idées ou projets amorcés, prenez connaissance des objectifs qui les ont motivés. Ils sont parfois plus pertinents qu'à première vue, avec des intérêts intercommunaux, départementaux, voire économiques. Etre force de propositions, de projets réalistes et réalisables s'inscrivant dans le contexte global ne s'improvise pas.

Les personnes qui confondent, débat ou décisions, projet ou réalisation, collaboration ou opposition, plan de relance ou plan de soutien économique ne sont pas toujours avisées.

Les subventions, c'est l'argent des contribuables que nous sommes tous.

Faire face à chaque difficulté ou conflit sans se dérober est l'adage d'un leader.

Il se dit que la réussite passe par deux éléments essentiels : le travail et la vérité, sans oublier qu'en mars, plus de 3 personnes sur 4 ne vous ont pas apporté leur soutien.

Bien conscient que les conséquences liées au COVID 19 changeront beaucoup de choses, je termine cette tranche de vie qui m'a apporté beaucoup de satisfaction, permis de réaliser de beaux projets et de faire de belles rencontres. Il ne me reste plus qu'à souhaiter bon vent pour notre commune et notre intercommunalité et remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé activement à ces deux mandats. »

2. Election du Maire.

Mme SAILLARD prend la présidence de la séance et fait du grand honneur de la présider.

Le déroulement et le résultat de l'élection du Maire sont reproduits au procès-verbal principal.

3. Election des Adjointes.

M. COTE-COLISSON prend la présidence de la séance.

Le déroulement et le résultat de l'élection des Adjointes sont reproduits au procès-verbal principal.

M. PETIT prononce le discours suivant :

« Tout d'abord merci pour la confiance que vous nous accordé à l'occasion du vote des adjointes.

Sachez que nous travaillerons pour la commune de Doubs en toute transparence et dans l'intérêt de la population.

Aujourd'hui, je souhaite rendre hommage aux femmes et aux hommes de notre liste qui n'ont pas été élus. Ils connaissaient parfaitement les règles, mais ils se sont complètement investis avant, pendant et après l'élection. Merci et bravo à eux et je rappelle que nous souhaitons vivement qu'ils participent aux différentes commissions communales pour nous amener leurs compétences et croyez-moi, ils en ont.

Le nouveau Conseil municipal est constitué de candidats issus des deux listes. Je souhaite vraiment que Florence, Catherine, Manu, Christian et Fabrice puissent travailler avec nous en parfaite intelligence et que les projets puissent être évoqués avec respect et bienveillance. Je ne souhaite pas que nous retrouvions l'ambiance qui a régné en particulier la dernière année au sein du conseil municipal passé. Bienvenue à vous.

Je vais maintenant m'adresser à Georges. Sachez que toute l'équipe sera, non pas derrière toi, mais à tes côtés pour réaliser nos projets. Bien sûr, nous sommes en phase d'apprentissage. Mais le mot apprentissage n'est pas du tout

réducteur, car nous apprenons tout au long de notre vie. Ceux qui pensent tout connaître et tout savoir devrait écouter la chanson texte de Jean Gabin, je sais, ou méditer sur la citation de Jean Rostand, cette certitude d'avoir raison qui est à mes yeux le signe infaillible de l'erreur.

Ne croyez-vous pas que les certitudes d'hier ne sont plus les mêmes qu'aujourd'hui et que nous ne connaissons pas celles de demain.

Mais par contre, et c'est peut-être la leçon que nous apporte le COVID 19, il est urgent de prendre soin de notre planète pour que les générations futures aient encore la possibilité de vivre sur la Terre. »

4. Lecture de la Charte de l'Elu local.

M. COTE-COLISSON donne lecture de l'article L1111-1-1 du CGCT :

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élue local.

Charte de l'élue local

- 1. L'élue local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élue local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élue local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élue local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élue local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élue local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élue local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l'élue local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

M. COTE-COLISSON donne lecture du discours suivant :

« Mesdames, Messieurs

Qui aurait pu présager depuis le soir des élections du 15 mars 2020, qu'il se serait écoulé plus de 2 mois avant la passation officielle.

La situation sanitaire éprouvante pour certains, inédite et délicate, nous a obligés à inventer, et à redoubler de créativité en équipe pour rester en lien, et continuer notre travail à distance. (Un grand merci à Yannick pour ses compétences en informatique.)

Voici donc ce jour tant attendu et c'est avec beaucoup d'émotions que je viens de recevoir cette écharpe tricolore, symbole de notre nation.

Une mission nous est confiée, et nous en sommes profondément honorés. Aujourd'hui il me tient à cœur de reprendre la devise nationale que nous avons déjà mise à profit avec notre équipe durant tout ce temps de confinement.

Liberté, Egalité, Fraternité.

LIBERTE: Comme le dit la déclaration des droits de l'Homme :

« Pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ...»

Combien nous avons expérimenté cette devise en ce temps de confinement, et de déconfinement où notre santé et celle d'autrui sont intimement liées. Notre liberté individuelle a été éprouvée, contraint de respecter des horaires de sorties, de cesser nos activités, de ne plus voir et embrasser nos êtres chers....Nous avons à rester vigilants même si les mesures sont plus légères. Tout ceci pour ne pas nuire à autrui et agir pour le bien commun.

EGALITE : Comme le dit la déclaration des droits de l'homme :

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Cette période de crise met à certains endroits cette devise à mal. Nous n'avons pas eu les mêmes chances durant ce temps de confinement, et pas la même façon de les gérer.

Cette mise en lumière des différentes situations sociales doit nous rendre plus vigilants à l'égard de chacun. Notre équipe y veillera.

FRATERNITE :

« ...Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir... »

Beaucoup de gestes de solidarité, de fraternité se sont multipliés depuis le début de cette pandémie, suscitant un surcroît d'humanité. A cette occasion, je voudrais remercier chacune des personnes de mon équipe de la 1^{ère} à la 25^{ème} et les bénévoles qui se sont greffées à elles :

- premièrement pour la confection des 900 masques distribués pour les personnes de 50 à 90 ans et plus.*
- pour avoir pris soin des seniors par des appels téléphoniques réguliers.*

Du bien, vous en avez fait !

Et nous continuerons à être au service de la population en ayant à l'esprit cette devise nationale.

Il ne faut pas oublier toutes les personnes qui ont travaillé au service des autres pour que des vies puissent être sauvées et ceux qui ont permis de maintenir les services de première nécessité.

Je voudrais maintenant vous remercier pour la confiance que vous venez de m'accorder.

Nous avons une réelle cohésion d'équipe avec de belles valeurs individuelles et collectives.

Nous accueillons 5 membres élus de l'autre liste et nous leur souhaitons la bienvenue. Nous travaillerons ensemble pour notre village.

Nous sommes conscients que nos budgets devront s'adapter à la nouvelle situation économique.

Tous les secteurs d'activités vont être impactés par cette crise sanitaire. Il faut agir pour aider à la relance économique tout en restant vigilant sur les futures rentrées fiscales.

Cette élection est le point de départ d'une mission que nous voulons enrichir de la participation de tous : population, associations, école et l'ensemble des professionnels.

Comme pour le thème de notre campagne Unis pour un Doubs Village l'indiquait, nous resterons tous vigilants pour maintenir ce cap. Prenons conscience que notre monde doit changer et que nous sommes vulnérables.

Je n'oublie pas les compétences des personnels de la commune, sur lesquels nous nous appuyons et avec qui nous travaillerons en étroite collaboration.

Je remercie Régis pour ces 12 années qu'il a passé à administrer la commune. Durant les 6 dernières années nous avons réalisé de belles choses ensemble, malgré nos divergences. Je lui souhaite de passer d'agréables moments en famille.

Je remercie mon épouse, mes enfants qui m'ont soutenu pendant cette campagne, mais également chaleureusement vos familles.

Bonne journée à tous »

Mme ROGEBOSZ souhaite faire part à son tour de quelques mots :

"Nous connaissions tous les principes et les règles d'une élection et avons tous été élus selon les mêmes modalités, et au sein de la nouvelle équipe municipale nous pouvons souhaiter la bienvenue à l'ensemble des nouveaux élus sans distinction. Par ailleurs, de nombreuses actions ont été menées par les uns et les autres pendant cette période particulière de crise sanitaire et il est important de saluer les initiatives qui n'ont pas été relayées publiquement, comme les implications dans diverses associations ainsi que les renforts en personnel apportés dans certaines structures. »

En ce qui concerne la participation à la vie communale des cinq personnes citées, nous connaissons aujourd'hui les élus en responsabilité et attendons la suite de l'organisation mise en place pour nous inscrire dans les commissions en souhaitant le meilleur à notre commune et à l'intercommunalité."

La séance est levée à 11h50.

Le Maire,
G. COTE-COLISSON

Fait à Doubs, le 26 mai 2020.